Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 127 (1982)
Heft: 1

Rubrik: Revues

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift N° 12, décembre 1981

En préambule du dernier numéro de l'année, l'ancien chef de l'état-major général, le cdt de corps Senn, rend hommage au chef de l'instruction qui, dès le 1er janvier 1982, laisse sa place au cdt de corps Mabillard. La personnalité et l'œuvre du cdt de corps Wilbolz sont présentées. On peut ainsi se rappeler, notamment, combien les problèmes de planification ont été maîtrisés par cet officier général qui occupa notamment les fonctions de collaborateur à la section des opérations, chef de la section de l'organisation de l'armée, puis de la section de recherche et de développement, avant de devenir, comme divisionnaire, le sous-chef d'état-major planification.

Nous avons lu avec intérêt, ensuite, l'article que le major Thomas Fleiner, professeur de droit, consacre aux problèmes juridiques que pose la protection de la neutralité dans l'espace aérien suisse. Il est inquiétant de constater que l'auteur s'attend à ce que le Conseil fédéral temporise et hésite à formuler une ferme déclaration de neutralité, assortie des moyens de la faire respecter. Cela ne serait pas sans conséquences sur l'aptitude de notre aviation et d'une partie de notre DCA à faire respecter l'intégrité de notre espace aérien.

Pour sa part, le brigadier Herbert Wanner, instructeur des troupes mécanisées et légères et ancien chef d'état-major du CA camp 2, se penche sur les problèmes posés par l'acquisition de nouveaux chars pour notre armée. Nous en sommes actuellement au stade des évaluations et des essais comparatifs entre un modèle américain et un modèle allemand. Pour les acquisitions futures, l'auteur insiste pour que soit déterminée une priorité à choisir entre chars et autres moyens de défense antichar.

Parmi les contributions moins volumineuses, nous avons pris connaissance avec intérêt de l'image qu'un sous-officier se forme de son chef de section. Nous avons, par la même occasion, acquis une fois encore la conviction que les subordonnés s'imaginent leurs chefs beaucoup plus libres de leurs décisions qu'ils ne le sont effectivement. Si le cpl Iff devient un jour chef de section...

Défense nationale, décembre 1981

C'est par un exposé de M. Charles Hernu, ministre français de la défense, qu'est introduite cette intéressante livraison. M. Hernu — encore que dans une proportion moindre que nombre de ses collègues — ne peut s'empêcher de rejeter la responsabilité de ce qui ne va pas sur les épaules du précédent gouvernement de la République. On aurait presque envie de dire du précédent régime. De son exposé «Répondre aux défis d'un monde dangereux», on peut retirer que, tout en se gardant bien de la mentionner, l'actuel gouvernement de la France regrette la non-existence de la Communauté européenne de défense qu'à l'époque la France précisément s'est ingéniée à torpiller, avec le succès que l'on connaît. M. Charles Hernu croit voir en son pays un élément de médiation: En étant intégrée à l'organisation militaire de l'OTAN, «la France, non seulement perdrait ainsi un espace de liberté essentiel, mais encore il n'y aurait plus en Europe d'élément de médiation crédible entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.»

Le Groupe d'études et de recherches sur la stratégie soviétique nous livre pour sa part d'intéressantes réflexions sur «la stratégie soviétique et l'arrivée de la gauche au pouvoir en France». De l'avis des auteurs, tous lecteurs assidus de la presse soviétique dans les textes originaux, l'URSS aurait préféré une réélection de Valéry Giscard d'Estaing, moins atlantiste que son successeur. «Le problème essentiel qui se pose pour l'avenir des relations franco-soviétiques est l'attitude que Moscou adoptera face au parti communiste français et les rapports qui s'établiront entre celui-ci et la nouvelle majorité. Cela fait partie d'un ensemble plus vaste: la position soviétique envers les partis communistes non au pouvoir. L'arrivée au pouvoir de la gauche en France a certes compliqué les données du problème.»

Parmi les chroniques, retenons celle d'Emmanuel Gepeyre consacrée à l'instruction et à l'entraînement dans l'armée de terre. Un système consistant à fixer un certain nombre d'objectifs d'instruction à l'échelon du soldat, du chef de groupe et du chef de section n'est ensuite contrôlé par le commandant d'unité qu'à travers un exercice d'engagement conçu de manière telle qu'il permette effectivement de s'assurer que les buts ont été atteints. Il semble en résulter un sentiment de coresponsabilité profitable à l'instruction dans son ensemble.

Armées d'aujourd'hui N° 65, novembre 1981

En dehors d'un dossier du mois relativement technique et de haute qualité consacré au tir des blindés (sur lequel cette chronique reviendra peut-être ultérieurement), nous avons retenu une excellente étude de Jacques Friedberg portant sur les conceptions soviétiques pour percer les défenses antichars. Ce travail est basé sur toute une série d'articles parus dans la revue Voennyi Vestnik, laquelle ne présente pas nécessairement — à l'exception de son éditorial — le point de vue officiel. Le principe tactique sur lequel s'appuie le combat contre les défenses antichars est celui de la collaboration interarmes: artillerie, aviation, génie et infanterie motorisée coopèrent étroitement avec les formations blindées chargées d'emporter la décision. En outre, l'importance accordée par les Soviétiques à l'hélicoptère est soulignée par la mise en service d'appareils lourds et puissamment armés, les Mi4 HIND. Le principe de la concentration des moyens de feu remplace d'ailleurs celui de la concentration des personnels et des véhicules. Cette condition étant réalisée, le commandant d'unité peut espérer percer les défenses antichars adverses. Reste qu'un bataillon de chars, à l'issue d'un tel combat, verra sa capacité à poursuivre l'exploitation de son succès notablement diminuée. La présence d'un bataillon de deuxième échelon est indispensable.

Mentionnons encore, dans la rubrique «Opinions», l'article que le lieutenant Francis Choisel intitule «A propos de l'uniforme». En termes clairs, mesurés et bien étayés, l'auteur montre la valeur morale, mais aussi sociale, symbolique et finalement esthétique de l'uniforme.

Armées d'aujourd'hui N° 66, décembre 1981

Le dossier du mois traite le combat de surface des unités navales. Il est encadré de nombreuses et brèves contributions. Nous retiendrons celle du colonel Lilian Cotteaux «La notation des officiers dans l'armée de terre». La notation est le moyen d'apprécier les qualités et les capacités de l'officier au cours de sa carrière. Mais tout système de notation doit évoluer, et l'armée de terre a introduit, en 1980, une nouvelle méthode de recueil des informations pour résoudre de manière plus satisfaisante la relation entre fonctions à assurer et aspirations de l'officier noté. L'auteur estime que la réforme n'est pas assez novatrice et étudie les domaines où cette notation peut être plus approfondie. Ainsi en va-t-il des qualités de caractère, par exemple, dont la qualification est moins élaborée que les pures aptitudes professionnelles.